

L'Europe du fer et de l'atome

Après que nous ayons, dans le paragraphe précédent, résumé le développement des diverses organisations européennes, il nous semble intéressant de nous étendre plus longuement sur la naissance, la croissance et les résultats de la Communauté Européenne du Charbon-Acier (CECA).

Les puissances européennes qui avaient toujours joué un rôle de premier plan dans l'économie mondiale, durent, après la 2^e Guerre mondiale, concéder que leur situation avait fondamentalement changé en 1944. Au point de vue militaire les U.S.A. et l'U.R.S.S. étaient devenus bien plus puissants qu'elles et sur le plan économique ceux-ci donnaient le ton. Comme, de plus, les colonies aspiraient à l'indépendance, il fallut prévoir les répercussions économiques que provoquerait leur perte. Les leaders européens n'étaient que trop conscients de ce renversement de la situation. Ils cherchaient à trouver une solution réalisable et l'entrevoirent dans le principe de collaboration plutôt que dans la concurrence.

Le 9 mai 1950, Robert Schumann, à cette époque ministre français des Affaires Etrangères, lança un appel en faveur de la constitution d'une communauté du charbon et de l'acier entre les pays européens. Il estimait que pareille communauté était une nécessité. L'éparpillement économique avait en effet provoqué en Europe des pratiques abusives comme le dumping, qui consiste à augmenter les prix intérieurs de produits déterminés afin de pouvoir offrir ces mêmes produits à des prix inférieurs sur les marchés étrangers. L'appel de Schumann fut favorablement accueilli: le 18 avril 1951, la France, l'Allemagne Occidentale, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg signè-

rent un accord créant la CECA. Ainsi, à partir de 1952, un marché commun fut réalisé pour le charbon et pour l'acier, mettant fin entre les pays signataires aux droits d'entrée, aux tarifs douaniers, au dumping et à tous autres procédés discriminatoires pour des produits tels que les minerais de fer et le charbon, la mitraille, la fonte et l'acier. Cette mesure intervenait précisément au moment opportun, car l'économie européenne s'affaiblissait de plus en plus comparativement à celles des 2 grandes puissances mondiales. En effet, de 1929 à 1952, la production européenne d'acier n'avait augmenté que de 20% alors que pendant cette même période l'accroissement avait été de 66% aux Etats-Unis et de 700% en U.R.S.S. L'étendue du territoire sans entraves douanières avait naturellement contribué à cette expansion économique.

Il est évident que les six pays européens qui s'étaient unis durent céder une partie de leur autorité à un organisme supranational, qualifié de "Haute Autorité" et qui est comme le gouvernement de la CECA.

Il apparut bientôt que le nouvel organisme disposait d'une excellente infrastructure en matière de charbon et d'acier, notamment de nombreuses et puissantes voies de communications par rail et par route, de cours d'eau (Rhin et Meuse) et d'excellents ports sur la Mer du Nord. Ceux-ci manipu-

Dans le cadre de l'unification de l'Europe, la CECA et la CEE sont les plus importantes réalisations. L'organisation, la direction et les résultats de ces institutions constituent la preuve de la volonté inébranlable de la population européenne d'exercer dans l'économie mondiale une importante influence économique et sociale.

lèrent pendant l'année 1963, les volumes suivants (en millions de tonnes) Rotterdam: 103,2; Anvers: 46,6; Hambourg: 33,4; Brème: 15,3; Amsterdam: 14,5; Dunkerque: 11,6; Emden 10,1 et Gand: 2,7. Toutes sortes d'autres facteurs géographiques justifiaient des prévisions favorables: le trafic s'effectue sur un territoire très restreint et peuplé. De plus les bassins houillers et les mines de fer sont situés les unes près des autres. De cette manière, la production et les activités commerciales se sont développées à un rythme accéléré: la production d'acier a déjà augmenté de 25% au cours des trois premières années, tandis que la production de charbon était coordonnée par la Haute Autorité. A cette fin il fallut fermer plusieurs mines dont le rendement était déficitaire.

Les résultats favorables acquis par la CECA instiguèrent les parlementaires nationaux à passer à la mise en œuvre d'autres réalisations dans le but de l'unification de l'Europe. Ainsi fut-il procédé, en 1957, à la constitution de la CEE (Communauté Economique Européenne) par le Traité de Rome. Ce traité est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1958. Depuis cette date, le Marché Commun vise à l'unification économique des six pays. Cette unification doit se réaliser en trois stades de quatre années chacun. Cette durée peut subir des modifications, mais l'ensemble de la période de transition ne pourra toutefois pas dépasser 15 ans. Le traité de la Communauté Economique Européenne repose sur un certain nombre de principes parmi lesquels les plus importants sont: le libre échange des marchandises, la fixation d'un tarif douanier commun à l'égard des pays tiers, le libre parcours mutuel des personnes, la mise en place d'une organisation commune pour l'agriculture et pour les transports et la mise en harmonie des législations nationales.

